



## **Lettre circulaire 07/4 du Commissariat aux Assurances relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre circulaire a pour objet d'attirer votre attention à la déclaration émise par le Groupe d'action financière (« GAFI ») sur l'Iran le 11 octobre 2007 qui est formulée comme suit :

« Le Groupe d'action financière (GAFI) est préoccupé par l'absence dans la République Islamique d'Iran d'un système complet de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ce qui représente une fragilité particulière dans le système financier international. Le GAFI appelle l'Iran à remédier de manière urgente à ses lacunes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris celles constatées dans le rapport de consultation sur l'Iran de 2006 du Fonds Monétaire International (article IV).

Les membres du GAFI demandent désormais à leurs institutions financières de prendre en considération les risques résultant des lacunes du dispositif iranien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en appliquant des diligences renforcées.

Le GAFI attend avec impatience que l'Iran s'engage auprès de lui afin de remédier à ces lacunes. »

Sur la base cette déclaration du GAFI, nous vous demandons dès lors d'appliquer des diligences renforcées pour toute opération d'assurance-vie en relation avec l'Iran vu les risques résultant des lacunes du dispositif iranien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en appliquant des diligences renforcées.

Pour le Comité de Direction,

Victor ROD  
Directeur

